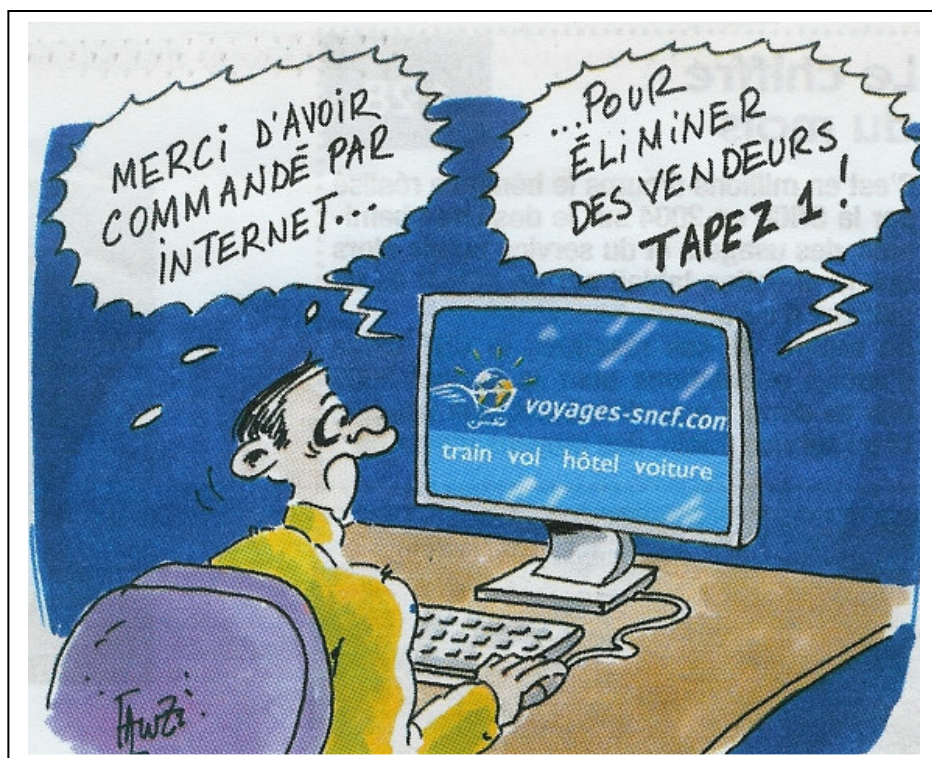


AVRIL 2005
N° 151



Le Journal syndical des Cheminots de BOURGES

MEDECINE DE SOINS

LE MAINTIEN DES SOINS GRATUITS RESTE A GAGNER NE LAISSONS PAS LA SNCF REMETTRE EN CAUSE NOTRE STATUT

Jusqu'où la Direction compte-t-elle aller ?

La participation financière de 1 €uro par acte (1 €uro aujourd'hui, combien demain ?) est contraire à la notion de gratuité des soins inscrite dans le statut.

Médecin traitant

La désignation du médecin traitant ne doit pas restreindre la possibilité pour l'agent de consulter dans tout le réseau de soins comme indiqué dans le statut, gratuitement et sans pénalité.

La SNCF se saisit des décisions gouvernementales de remise en cause de la protection sociale des salariés pour porter atteinte à notre statut.

En ce qui concerne la mise en place du médecin traitant, la CGT a obtenu gain de cause sur un aspect extrêmement important. En effet, quel que soit le médecin choisi par le cheminot comme médecin traitant (recours ou non au « libre choix »), l'agent aura toujours la possibilité de consulter n'importe quel médecin SNCF.

Retenue du ¼ de solde

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la direction a décidé d'appliquer systématiquement la retenue du ¼ de solde pour les arrêts de travail inférieurs à 8 jours avec sorties autorisées en supprimant l'imprimé 1001.

Cet imprimé permettait au médecin SNCF d'indiquer si l'arrêt de travail donnait lieu ou pas à la retenue du ¼ de solde.

La CGT a réaffirmé son exigence d'un retour à la situation antérieure au 1^{er} janvier 2004.

Respect de la réglementation en vigueur

Faire cesser les questionnements illégaux lorsque l'agent signale son arrêt de travail. En particulier que le document RH 839 (guide pratique – arrêts de travail), qui n'a aucune valeur juridique ou réglementaire, soit supprimé.

En aucun cas, la fédération CGT des cheminots n'acceptera que des agents aient des sanctions ou avertissements ou même de simples demandes d'explication parce qu'ils auraient refusé de fournir des informations qu'ils ne sont pas tenus de donner.



**SIGNEZ ET FAITES SIGNER MASSIVEMENT
LA PETITION**

NOS ACTIONS LOCALEMENT

7 MARS :

- ⇒ Commémoration de Pierre SEMARD
Dépôt d'une gerbe
- ⇒ Distribution de tract aux usagers
En Gare de Bourges

10 MARS :

- ⇒ Journée d'action de grève
Gare de Bourges + Zone Diffuse
72,28 % de cheminots(es) en grève
(60 sur 83)
Manifestation à Séraucourt : 50 Cheminots
actifs et retraités présents

ACTION DU 10 MARS 2005

La journée d'action du 10 mars a témoigné de l'ampleur du mécontentement et d'une détermination nouvelle des salariés.

La force de la mobilisation fait reculer le gouvernement qui a annoncé l'ouverture de négociations.

LES PROFITS EXPLOSENT

Les grandes entreprises françaises, cotées au CAC 40, annoncent des bénéfices record pour 2004. Quelques exemples :

BNP Paribas	4,7 milliards
Total	9 milliards
Renault et l'Oréal	3,6 milliards
Société Générale	1,13 milliards
Axa	2,72 milliards
Arcelor	2,3 milliards
Peugeot	1,4 milliard

LA FRANCE MALADE DES BAS SALAIRES

Les salaires annuels nets de prélèvements dans le secteur privé et semi-public :

10 % des salariés gagnent moins de 11.527 euros
20 % des salariés gagnent moins de 12.894 euros
30 % des salariés gagnent moins de 14.173 euros
40 % des salariés gagnent moins de 15.555 euros
50 % des salariés gagnent moins de 17.142 euros
60 % des salariés gagnent moins de 19.098 euros
70 % des salariés gagnent moins de 21.687 euros
80 % des salariés gagnent moins de 25.818 euros
90 % des salariés gagnent moins de 34.206 euros

Ensemble pesons sur les négociations salariales 2005 et imposons à la Direction SNCF de revenir à la table des négociations après la table ronde salaire du 24 février.

Gouvernement et Direction SNCF doivent entendre le message délivré par les cheminots lors des mobilisations des 25 novembre 2004, 19 janvier 2005, 5 février 2005 et dernièrement le 10 mars 2005.

Les prix montent, nos salaires et pensions doivent être revalorisés en conséquence.

STOP à la perte du pouvoir d'achat : depuis 2002 la perte de pouvoir d'achat dépasse les 3 %.

Années	Salaires	Prix
2002	1,6 %	2,3 %
2003	0	2,2 %
2004	1,8 %	2,1 %
2005	CELA DEPEND DE NOUS	

23 ans de modérations salariales à la SNCF, ça suffit !

Au 31 décembre 2004, il manquait à chaque cheminot, 15,9 % sur son salaire ou sa pension pour qu'il retrouve son niveau de décembre 1982. C'est ce que nous appelons le contentieux salarial.

Il est vrai qu'il est plus facile à la direction de faire avaliser ces pertes de pouvoir d'achat par la signature de certaines organisations syndicales.



Le 7 mars dernier à Strasbourg, les cheminots européens dont la CGT ont manifesté à l'appel FETF (Fédération Européenne des Travailleurs des transports),

- ↪ Pour des alternatives progressistes aux choix ferroviaires actuels en Europe
- ↪ Pour la sécurité
- ↪ Pour stopper la libéralisation et les privatisations
- ↪ Pour une Europe sociale

Le parlement européen, après avoir sorti de son chapeau et mis en application le 1^{er} et le 2^{ème} paquet ferroviaire faits de dérèglement et libéralisation, s'apprête à en sortir un 3^{ème}, paquet ferroviaire concernant l'attribution des contrats de service public dans le domaine des transports de voyageurs.

Le dogmatisme de la commission européenne s'inscrit pleinement dans une logique libérale visant à rechercher la rentabilité maximum, à baisser les coûts salariaux, à limiter le rôle de l'Etat et la portée des législations en matière économique et sociale, à éclater les services publics.

Nous devons poursuivre l'action pour la construction d'une Europe ferroviaire basée sur la coopération entre les réseaux avec un haut niveau social pour les salariés (ce qui est le contraire de ce qui est prévu dans le projet de constitution européenne).

La Commission Européenne a donné son feu vert au plan de casse du Fret SNCF.

Le gouvernement français et la SNCF se sont engagés à continuer à supprimer massivement des emplois, à réduire le volume du trafic fret SNCF de 10 % pendant 3 ans, à céder 22 % du parc de locomotives et à abandonner à la concurrence privée 18 % des sillons fret (conséquence : dernièrement il a été annoncé sur la région de METZ-NANCY la circulation de train de chaux (200.000 T en 2004) par CTTA CARGO de SORCY et DUGNY (Meuse) jusqu'à DILLIGEN en Allemagne. Ce trafic capté par CTTA Cargo (Groupe Connex) était assuré auparavant par la SNCF. Donc pas de trafic nouveau ou réalisé auparavant par la route, c'est bien sur fond de dumping social que va s'exercer cette concurrence voulue et organisée par la commission européenne et approuvée par le parlement européen et les gouvernements....

Conformément aux règles européennes, l'activité fret SNCF ne pourra par ailleurs pas recevoir de nouvelle aide à la restructuration pendant une période de 10 ans. Ce principe s'appliquera à l'ensemble de la SNCF tant que fret SNCF n'aura pas été séparé juridiquement de ses autres activités. La séparation juridique c'est bien.... la filialisation la privatisation.

C'est bien le sens donné en Gare de Bourges avec la suppression de plus en plus de trafic fret et des emplois.

BOLKESTEIN (suite)

Que ceux qui pourraient penser en France à l'abandon de cette directive suite aux hautes interventions de l'Etat (qui va réapparaître sans aucun doute après le référendum sur la constitution), il n'y a qu'à se pencher sur la situation ci-dessous de la part de ces mêmes autorités on peut leur faire confiance !

Pavillon noir

Ce n'est pas de la piraterie, mais cela y ressemble étrangement. Discrètement, notre Assemblée nationale vient de créer un nouveau pavillon français, le Rif (ou Registre international français). Français fortement « allégé », car il permettra d'embarquer comme marins jusqu'à 75 % de candidats extra-communautaires, c'est-à-dire mieux encore que ce que permettait le pavillon dit de Kerguelen. À ce rythme, bientôt seuls le commandant de bord et son adjoint auront besoin d'être français. Sur les quais, peut-être verrez-vous un homme se tenir les côtes de rire, M. Bolkestein. Alors que sa directive conduisant au dumping social a été congelée à Bruxelles, il voit nos chers députés l'appliquer sans gêne à notre marine. Encore heureux, ajoute-t-il, que les pingouins de terre Adélie ne soient pas encore capables de faire voguer un pétrolier.

DEJOUER L'ARNAQUE SUR LA JOURNEE (LUNDI DE PENTECÔTE) DITE DE SOLIDARITE POUR FINANCER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DEPENDANTES

Que ce soit le lundi de Pentecôte ou un autre jour : les salariés ne sont pas obligés de payer. Il n'est pas interdit que les employeurs prennent à leur charge la cotisation dite de solidarité sans en faire payer le prix aux salariés par une journée de travail GRATUITE. Cela dépend de NOUS.

Cette remise en cause du lundi de Pentecôte ou de tout autre jour férié s'inscrit aussi dans une logique de régression des salaires en introduisant une obligation de travail non rémunéré. C'est une contribution nouvelle qui n'affecte que les seuls salariés et dont les entreprises seront bénéficiaires puisqu'elles profiteront d'une journée de production supplémentaire pour une simple contribution de 0,3 % de la masse salariale. Prenons le cas d'un salarié qui gagne 11,60 euros de l'heure et qui travaille 151,64 heures par mois pour un salaire mensuel de 1.758,08 euros. Le dispositif imaginé par Jean-Pierre Raffarin constitue pour son patron une aubaine. Si le salarié devait recevoir son salaire pour ces 7 heures de travail, il toucherait $7h \times 11,60 \text{ €} + 25 \%$ de majoration d'heures supplémentaires, soit 101,50 euros. Son patron devrait y ajouter 40 % de cotisations sociales soit un total de 142,10 euros. L'employeur va verser à la caisse de solidarité une cotisation de 63,29 euros

calculée de la manière suivante: $1.758,08 \text{ €} \times 12 \text{ mois} \times 0,3 \%$. On peut dire que pour l'employeur, cette journée de production supplémentaire est très avantageuse puisqu'elle aurait dû lui coûter 142,10 euros et qu'il ne va finalement devoir déboursier que 63,29 euros, soit un gain de 78,81 euros. Si l'employeur verse 63,29 euros à la caisse de solidarité, il ne verse en revanche aucune cotisation sociale puisqu'il ne paie pas de salaire, soit un manque à gagner de 40,60 euros pour notre système de protection sociale.

C'est une perte sèche pour les salariés, un gain dérisoire pour la Sécu. C'est une fausse mesure de solidarité envers les personnes dépendantes et une vraie disposition de recul social pour les salariés au profit des seuls employeurs et des orientations voulues par le MEDEF. C'est un véritable cheval de Troie contre les 35 heures. Demain d'autres journées ne risquent-elles pas d'apparaître pour d'autres raisons ?

**POUR LA CGT, LE RECU
SOCIAL NE SE NEGOCIE PAS,
IL SE COMBAT !**

A.S.P.O Bourges

Vous avez sans doute entendu parlé des exploits sportifs réalisés par l'équipe de football en renaissance à la gare de Bourges et ses environs... Eh bien, elle a fait des émules et l'association sportive de préparation olympique de Bourges retrouve le fleurissement de sa prime jeunesse : 3 nouvelles sections ont vu le jour : pêche, moto et golf...

Cet engouement doit s'amplifier car au travers du monde associatif se crée une solidarité, un échange que l'être humain perd de plus en plus et qui pourtant sont les fondements même d'une vie sociale riche et pluriculturelle...

Nous invitons donc tout ceux qui se sentent attirés par les clubs précités ou simplement désireux de développer leur section au sein de l'A.S.P.O Bourges à se faire connaître et à participer activement à son existence future.

Des prospectus vont circuler courant avril afin que vous découvriez mieux ses clubs et obteniez tous les renseignements nécessaires à vos projets éventuels...

UNIROUTE ***DELOCALISATION FRANCO-FRANCAISE ?***

La décision de Renault de ne plus confier à UNIROUTE la réception et le conditionnement de ses voitures sur le site d'Asnières à BOURGES et à la RICHE à TOURS va avoir des conséquences sur l'emploi à UNIROUTE et sur le trafic fret sur la ligne d'Asnières. Ce transfert n'a qu'un seul but récupérer des fonds publics sur les ruines du site de MATRA à ROMORANTIN.

Les Syndicats CGT des Cheminots et UNIROUTE ont lancé une pétition et ont rencontré des élus régionaux afin de les alerter sur cette situation. J.M. BODIN, Vice-Président, chargé des Transports à la Région ainsi interpellé a écrit au Directeur de la Région SNCF. A suivre....

« NONSTITUTION »

Devant la montée en puissance du NON au referendum sur la constitution européenne, on tente d'amadouer médiatiquement les foules en appelant à la rescousse des personnes publiques (comédiens, chanteurs, écrivains, etc...). On essaie de se montrer concerner en négociant avec ses homologues libéraux une mise en attente d'une directive soi-disant cause du souci de la France d'en bas.... En d'autres termes, on nous prend pour des abrutis voire des c... .

Rappelons simplement que cette constitution, rédigée par les plus féroces défenseurs des mânes financiers, préconise :

- la libre concurrence non faussée (art. I-3)
- la mise en place de service d'intérêt ECONOMIQUE général (art. III-122)
- la libre circulation des travailleurs sans préjudice administratif empêchant cette libre circulation (art. III-133, art. III-134) ; en d'autre terme conclure entre état membre la possibilité d'emploi de personne avec les statuts de leur pays...
- la promotion de la coordination des politiques des états membres dans toute la mesure nécessaire au fonctionnement du marché intérieur, institution de comités économiques et financiers (art. III-192)... en d'autres termes l'interdiction politique d'élire tout parti politique ayant une vision économique autre que libérale dans les états membres
- etc.....

La liste pourrait être encore longue... la meilleure démonstration reste la composition même de ce traité, plus de sa moitié représentant les enjeux économiques de l'Europe contre un quart réservé aux institutions et au social, cela se passe de commentaire.

**Néanmoins comme tout commentaire apporte à la réflexion,
nous vous convions au DEBAT PUBLIC qui aura lieu le**

MARDI 26 AVRIL prochain

à 19 heures

**à la Maison des Syndicats, Union Locale CGT
5, Boulevard Clémenceau - 18000 BOURGES**

VENEZ NOMBREUX !!!

